



ORANGE, le 29 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

PLACE ANDRE BRUEY -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de création d'un réseau de fibre optique et vidéo protection, **Place André BRUEY**, la circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée.
- . Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit.
- . La circulation piétonne pourra être interdite et renvoyée sur le trottoir d'en face.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière, sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 3 Juin 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 mois (sauf le Jeudi Marché Hebdomadaire), sous l'entière responsabilité de la Société INEO Provence et Cote d'Azur de PONT SAINT-ESPRIT (30).